

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE  
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE  
Section Administration – Organisation**

Tél. : +322 5515643-754  
e-mail : [adminfin@rp-grece.be](mailto:adminfin@rp-grece.be)

Bruxelles, le 19/06/2024  
N° de Protocole: 3879

À l'attention de : a) [stas222@protonmail.com](mailto:stas222@protonmail.com)  
b) [gs.renovconsulting@hotmail.com](mailto:gs.renovconsulting@hotmail.com)  
c) [mgabuilding@hotmail.com](mailto:mgabuilding@hotmail.com)

**Objet:** «Appel d'offres pour la peinture à l'huile de quatre salles de réunion et d'un bureau dans le bâtiment de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE»

La Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, compte tenu des dispositions des lois 4412/16, 4781/21 et 4782/21, telles que modifiées et en vigueur, ainsi que de la lettre datée AP 66820/10.12.2021 du ST B' Direction Générale/Ministère des Affaires Étrangères, lance un appel à proposition-offre pour la mission directe, avec signature d'un contrat correspondant, pour la peinture à l'huile des quatre salles de réunion principales et un bureau du bâtiment de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, d'une superficie totale de environ 900 mètres carrés, dépense budgétisée de vingt huit mille cinq cents euros (28.500,00 €), TVAC, selon le tableau des spécifications techniques ci-joint, en remplissant le formulaire de soumission d'offre financière ci-joint.

L'offre à évaluer doit comprendre :

- a) Les coûts individuels et totaux, y compris les réservations et la TVA, des travaux fournis et fourniture du matériel nécessaire.
- b) La durée de validité de l'offre, avec une validité minimale de trois mois.

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse, basée sur le prix. Les offres doivent répondre pleinement aux spécifications techniques définies et leur dépense totale, tous frais compris, ne doit pas dépasser le montant de vingt-huit mille cinq cents euros (28.500,00 €), TVAC.

Les offres peuvent être déposées par voie électronique (au format PDF) à l'adresse e-mail: [adminfin@rp-grece.be](mailto:adminfin@rp-grece.be) ou envoyées/déposées sous forme papier (enveloppe scellée) au secrétariat de l' O.M. Administration-Organisation du MAEE (19-21 Rue Jacques De Lalaing 1040, Bruxelles), au plus tard le **Mardi 2 Juillet 2024 à 17h00**, avec indication des informations utiles en la matière.

Les offres soumises tardivement ne seront pas prises en compte.  
Avant le contrat final, le soumissionnaire doit fournir :

1. Informations / attestations fiscales et attestation de cotisations sociales (prouvant la situation régulière en matière de dettes fiscales et de cotisations sociales)
2. Certificat valide de représentation de la société - documents juridiques de constitution / statuts
3. Casier judiciaire (Extrait du Casier Judiciaire)
4. Compte bancaire sous forme IBAN.

La Représentation Permanente se réserve le droit de demander aux participants des informations complémentaires nécessaires à la documentation/évaluation des offres, et les contractants sont tenus de les fournir. En outre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'interrompre la procédure et de la répéter avec ou sans modification des termes. Les participants n'ont aucun droit financier dans un tel cas. Les offres des opérateurs économiques qui n'ont pas été invités à soumissionner ne seront pas prises en considération. La décision d'attribution sera communiquée par voie électronique à l'entité adjudicatrice.

Le Représentant permanent  
Ioannis Vrailas  
Ambassadeur

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE  
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

**TABLEAU DE DESCRIPTION DES TRAVAUX ET MATÉRIAUX NÉCESSAIRES**

Peinture à l'huile de quatre salles de réunion et d'un bureau dans le bâtiment de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE, situé à l'adresse suivante : Rue Jacques de Lalaing 19-21, 1040 Bruxelles, Belgique, comme suit:  
Superficie totale : 900 mètres carrés environ

**A. PRÉPARATION**

1. Protection des sols, des murs et des meubles avec des housses spéciales
2. Réparer les fissures des murs et les poncer.

**B. DESCRIPTION DES LIEUX ET PRINCIPAUX TRAVAUX**

1. Peinture à l'huile de 2 couches de plafond et de colonne de support centrale de la salle événementielle du rez-de-chaussée, d'environ 150 m<sup>2</sup>.
2. Peinture à l'huile de 2 couches de plafond et de murs latéraux de la salle de réunion du deuxième étage, d'environ 150 m<sup>2</sup>.
3. Peinture à l'huile de 2 couches de plafond et de murs latéraux de la salle de réunion du troisième étage, d'environ 250 m<sup>2</sup>.
4. Peinture à l'huile de 2 couches de plafond et de murs latéraux de la salle de réunion du cinquième étage, d'environ 250 m<sup>2</sup>.
5. Peinture à l'huile de 2 couches de plafond et de murs latéraux d'un bureau du quatrième étage, 100 m<sup>2</sup>.

**C. MATÉRIAUX**

1. Peinture recommandée: Trimétal Magnacryl Mat Prestige ou qualité équivalente.
2. Autres matériaux (plâtre, solvants, etc.) certifiés et techniquement adaptés au choix de l'entrepreneur.

**D. RESTAURATION**

1. Transport et enlèvement vers la zone de déchets désignée.
2. Restauration, embellissement de l'espace

**E. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- L'entrepreneur devra également, lors du dépôt de son offre, présenter un calendrier précis d'exécution des travaux (deux mois au maximum), dont le non-respect pourra donner lieu à une demande d'indemnisation de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE.
- L'entrepreneur est seul responsable de l'assurance des travailleurs qui entreprendront l'exécution des travaux, de la délivrance des éventuels permis et de la prise de toutes les mesures de sécurité nécessaires lors de l'exécution des travaux conformément à la législation belge.

---

**BUDGET TOTAL PRÉVU – TVA INCLUSE**  
**28.500,00 €**